Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D18_2023-DE

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE L'ACSO POUR DES TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE CARREFOUR A FEUX RUE DE LA COMMUNE DE PARIS- RUE DE CRECY-RUE A. PRIVE

N°18-2023
Membres élus : 15
Présents : 9
Abstention : 0
Pour : 14 – Contre : 0

Date de convocation
29.06.2023
Date d'affichage
29.06.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures treize minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Christian TRIN, Madame Sandrine FASSI, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Éric MANESSE.

Étaient absents excusés :
Monsieur Patrick NIODO donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET, Monsieur Laurent DEGLAVE donne pouvoir à Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Mikaël JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS.

Était absent : Monsieur Kévin CLEROY.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°21C044 du 25 mars 2021 de l''Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) portant création d'un fonds de concours ;
Vu la délibération n°051-2021 du 29 juin 2021 approuvant le principe d'un fonds de concours mis en œuvre par l'ACSO ;
Vu la délibération n°22C043 du 17 mars 2022 de l'ACSO portant modification du fonds de concours aux villes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D18_2023-DE

Considérant :

- Qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de signalisation lumineuse tricolore Carrefour à feux, rue de la Commune de Paris - rue de Crécy - rue A. Privé ;
- Que l''Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) peut subventionner ce type de dépenses au titre du fonds de concours déployé auprès des communes membres.
-Vu le plan de financement prévisionnel du SE 60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet de cette dépense sur l'exercice budgétaire 2023 ;
- adopte les modalités de financement comme proposé ci-dessous ;

Coût	TTC en euros	HT en euros
Coût total	33503.00	27919.16
SE60 aide	7067.04	
Commune avec aide	**26435.96**	**22 030.00**

- **sollicite** à cet effet **le fonds de concours de l'ACSO** pour **la somme de 11015 euros** sur le programme de l'année 2023, soit 50% de 22030 euros ;

- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande ;

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 04.07.2023

Le Maire
Nathalie VARLET

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO 60660